

## **Annexe au règlement intérieur du CFP CMA FORMATION Pays de la Loire**

### **Site de CMA Formation LAVAL - Site de Volney**

#### **1 – LIEUX ET HORAIRES DE COURS**

Les activités de formation sont dispensées soit sur le site de :

- **CMA Formation Laval – Volney 1** : 30, bd Volney 53 000 Laval  
**L'accès aux apprenants et aux visiteurs s'effectue par le hall principal.**
- **CMA Formation Laval – Volney 2** : 84, bd Volney 53 000 Laval  
**L'accès aux apprenants s'effectue par les portes du foyer et l'accès aux visiteurs et au personnel par l'entrée principale.**
- **CMA Formation Laval – Volney 3** : 115, bd Volney 53 000 Laval  
**L'accès aux apprenants et aux visiteurs s'effectuent par l'accueil principal.**

Le CFP se garde le droit, au cours de l'année, d'avoir d'autres lieux de formations que ceux précités, il en informera les apprenants.

#### **2- HORAIRES DU SITE**

Le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h05 à 12h00 et de 13h15 à 16h15 voir jusqu'à 17h10 pour les groupes nécessitant 4h de TP dans l'après – midi.

#### **3 - STATIONNEMENT**

Les voitures seront stationnées seulement sur les parkings extérieurs à l'enceinte du site (parking du lycée Gaston Lesnard) en respectant les règles de stationnement et dans la limite des places disponibles.

Les véhicules doivent strictement respecter la zone de rencontre (maximum 20 km/h) signalée depuis le rond-point du lycée Gaston Lesnard.

Des espaces parking deux roues sont mis à disposition sur les différents sites cependant le CFP n'engage aucune responsabilité en cas de dommage.

A l'entrée de Volney 3 et avant l'arrivée à Volney 1, les conducteurs des deux roues devront poser pied à terre moteur éteint jusqu'à se stationner sous les abris prévus à cet effet.

#### **4 - PONCTUALITÉ – ASSIDUITÉ - SORTIE**

Il est interdit de quitter l'établissement pendant la journée de travail en dehors de la plage horaire du déjeuner, sauf autorisation spéciale délivrée par le directeur ou son représentant.

Toute modification prévisible des horaires d'entrée et de sortie des apprenants sera communiquée par mail ou SMS aux représentants légaux et aux employeurs.

Les horaires de début de journée pourront varier, l'établissement assurera l'encadrement à partir de l'arrivée de l'apprenant et durant son temps de présence sur site.

En cas d'annulation de cours, les apprenants mineurs autorisés par leurs responsables légaux pourront quitter l'établissement. Les apprenants non autorisés seront pris en charge par l'établissement.

En cas de retards non justifiés répétés, le CFP s'accorde le droit en accord avec l'employeur de faire récupérer l'apprenant du temps correspondant, après les cours.

## **5 -PAUSE**

Pour les fumeurs, une sortie ponctuelle pourra être tolérée pendant les pauses du matin et de l'après-midi, conformément au décret n°2025-582 relatif à la loi anti-tabac du 27 juin 2025, sans surveillance de l'établissement.

**Les intercourrs ne sont pas considérés comme des pauses.**

### Pause déjeuner :

La pause déjeuner ne constitue pas un temps de travail, l'apprenant est responsable et sous la responsabilité de son représentant légal, s'il est mineur, pendant ce temps.

La consommation de nourriture et de boisson est autorisée seulement dans les endroits prévus à cet effet :

- V1 : le hall d'entrée rez de jardin et le foyer
- V2 : le foyer
- V3 : le hall d'entrée

### Le foyer :

Le foyer est un espace de convivialité pour les apprenants. Il est possible de se restaurer le midi à l'intérieur, les apprenants en seront responsables. Aucun couvert métallique ne sera autorisé.

## **6 – DEPLACEMENTS**

Les déplacements entre chaque site de Volney se feront obligatoirement à pied en respectant les règles du code de la route pour la sécurité de chacun afin de se présenter aux cours. Il sera seulement autorisé d'utiliser son véhicule motorisé (voiture, deux roues...) pendant la pause déjeuner. Ils s'effectueront en autonomie et dans le calme sans importuner le voisinage.

Pour tout déplacement dans le cadre des cours d'Education Physique et Sportive, les apprenants seront encadrés par leur enseignant.

## **7 - OUTILS ET MATERIELS DE TRAVAIL**

Dans le secteur de la boucherie, le matériel sera stocké dans la coutellerie du site de Volney 1.

## **8 - BAGAGERIE**

Sur les sites de Volney 1 et Volney 2, un local est mis à la disposition des apprenants afin de stocker leur matériel pédagogique et les valises des internes.

Les apprenants internes rattachés à Volney 3 pourront stocker leurs bagages dans le local de Volney 2. Cependant, le CFP ne peut être tenu responsable des vols ou dégradations de biens appartenant aux apprenants stockés dans l'établissement.